

Décision

Générale

colonial

Décision n° 715 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 715

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mai 1962

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro

31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Hussein Hassan, chauffeur auxiliaire (échelle III, échelon I, indice 175), en service au Ministère de la Production, est affecté au Service de l'Elevage, pour compter du 1er avril 1962, en remplacement numérique de M. Abdillahi Mohamed Abdilleh qui recoit une autre affectation. Est supprimée pour compter du 1er avril 1962, l'indemnité forfaitaire mensuelle de trois mille francs pour travaux supplémentaires, allouée à M. Hussein Hassan. M. Abdillahi Mohamed Abdilleh, chauffeur auxiliaire (échelle III, échelon I, indice 235), en service à l'Elevage, est mis à la disposition du Ministre de la Production pour compter du 1er avril 1962, en remplacement numérique de M. Hussein Hassan. M. Abdillahi Mohamed Abdilleh, percevra pour compter du 1er avril 1962 une indemnité forfaitaire mensuelle de trois mille francs (3.000 fr.) pour travaux supplémentaires.